



**PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
CONCERNANT :**

- un permis de construire pour un projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Boé, lieu dit « Pateron »
- la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUI de l'agglomération d'Agen

Une enquête publique est ouverte sur la commune de Boé **du lundi 27 novembre 2023 à 08h30 au mercredi 27 décembre 2023 à 17h30.**

Elle porte sur une demande de permis de construire pour un projet de création d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Boé, lieu dit « Pateron », ainsi que sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'agglomération d'Agen.

Les pièces du dossier, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale compétente en matière d'environnement, seront déposées en mairie de Boé, pendant **31 jours, du lundi 27 novembre 2023 à 08h30 au mercredi 27 décembre 2023 à 17h30**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux. Le dossier d'enquête publique est également mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la préfecture de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête, à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Celles-ci pourront également être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire-enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête :

Mairie de Boé
A l'attention de Mme Sylvie RIVIERE, commissaire-enquêteur
5, rue Guy saint-Martin, CS 50010
47551 BOE

Les observations pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : **pref-enquete-publique@lot-et-garonne.gouv.fr** à l'attention du commissaire-enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre du siège de l'enquête.

Les courriers et documents transmis seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier, tout document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

Mme Sylvie RIVIERE, commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public :

En mairie de Boé :

-le lundi 27 novembre 2023 de 08h30 à 12h30,

-le mardi 12 décembre 2023 de 13h30 à 17h30,

-le jeudi 21 décembre 2023 de 8h30 à 12h30,

-le mercredi 27 décembre 2023 de 13h30 à 17h30.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la préfecture de Lot-et-Garonne, en mairie de Boé ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est un permis de construire, pris par arrêté du préfet de Lot-et-Garonne, ainsi qu'une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUI, prise par l'agglomération d'Agen. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser au responsable du projet : SAS RD projet 4, ZAC des champs de Lescaze, 47310 Roquefort